

Le président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

Vu la loi 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu le décret 2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs ;

Vu les délibérations du conseil Académique restreint de l'université en date **du 18 février 2020**

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi **74 PR 2378** est constitué ainsi que suit :

Membres locaux

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Fonction
1	Mme	Garcia	Marie-Carmen	PR	Présidente, représentante college SHS/STAPS
2	Mme	Rial	Emmanuelle	DR inserm	Directrice (Inserm), représentante CRESCO
3	Mr	Lang	Thierry	PUPH	Ancien directeur IFERISS, représentant Département
4	Mr	Delpierre	Cyrille	DR Inserm	Directeur Unité INSEM 1027, représentant la composante

Membres extérieurs

	Civilité	Nom d'usage	Prenom	Corps	Etablissement
1	Mme	Bohuon	Anafs	PR	Paris Sarclayr
2	Mr	Loudcher	Jean-François	PR	Bordeaux
3	Mr	Vieille-Marchiset	Gilles	PR	Université de Strasbourg
4	Mme	Akrich	Madeleine	PR	Mines ParisTech
5	Mme	Mallon	Isabelle	PR	Université Lyon 2
6	Mme	Roux	Frédérique	PR	Université Rennes 2
7	M.	Andrieu	Bernard	PR	Université de Paris
8	M.	Sabatier	Fabien	PR	Université de Bordeaux

Article 2 : Le comité de sélection est présidé par **Mme Marie-Carmen GARCIA**

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 18 février 2020

La Présidente du Conseil Académique en Formation Restreinte

Fabienne ALARY

